



adresse @ provisoire

« PASS ' SPORT » PRINTEMPS 2023

MERCI DE RENSEIGNER LES INFORMATIONS CI-DESSOUS
EN COMPLETANT LA TOTALITE DU FORMULAIRE

Nom et prénom de l'enfant : 1 2 3 C sp
Code administration :

RAPPEL comme notifié sur l'Autorisation Parentale signée à l'inscription :

- J'autorise mon enfant à rentrer SEUL
- Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul
Il repartira uniquement accompagné par :

Nom et prénom d'une tierce personne en charge de l'enfant :

Adresse complète :

Téléphones : domicile : __/__/__/__/__ travail : __/__/__/__/__

portable : __/__/__/__/__

CDP/COUPON DE DEMANDE DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES
« PASS ' SPORT » PRINTEMPS 2023

à envoyer par email sports@ville-thiais.fr en s'assurant de la bonne réception
OU à déposer au service des sports de la Mairie de Thiais

Hôtel de Ville de Thiais / Service des Sports – BP 141- 94321 THIAIS CEDEX

AU PLUS TARD LE : Vendredi 24 mars 2023 - 17h15

En fonction des places disponibles, je reçois une confirmation de participation par le Service des Sports.

Cette confirmation m'engage : En cas d'absence, ma prochaine demande ne sera pas prioritaire.

Cochez la (ou les) semaine(s) souhaitée(s). Si vous cochez plus d'une semaine, entourez celle qui est demandée en priorité :

VACANCES DE PRINTEMPS 2023 :

- S17/P23.1 du lundi 24 au vendredi 28 avril 2023
- S18/P23.2 du mardi 02 au vendredi 05 mai 2023

SIGNATURE :

Partie réservée à l'administration :

Coupon réceptionné le : / / à : H par :



adresse @ provisoire

**OC/OPTION CANTINE
PASS ' SPORT PRINTEMPS 2023**

**Coupon de réservation des repas à envoyer par email à
sports@ville-thiais.fr
en s'assurant de la bonne réception OU à déposer au service
des sports de la Mairie de Thiais**

Hôtel de Ville de Thiais / Service des Sports – BP 141- 94321 THIAIS CEDEX

AU PLUS TARD LE : Vendredi 24 mars 2023 - 17h15

Dans le cas contraire, mon enfant ne pourra pas déjeuner à la cantine.
Tout repas réservé sera facturé.

Cochez les dates (cases) pour valider vos repas :

Semaine 17/P23.1

- Lundi 24 avril
- Mardi 25 avril
- Mercredi 26 avril
- Jeudi 27 avril

Semaine 52/N22.2

- Mardi 02 mai
- Mercredi 03 mai
- Jeudi 04 mai

Cochez cette case s'il s'agit de repas sans porc :

*Pour les sorties qui se déroulent toute la journée ou pour les journées continues en « non-stop » spécifiées sur le planning, je n'oublie pas d'apporter un pique-nique complet (vendredi 28 avril / vendredi 05 mai)

SIGNATURE :

Partie réservée à l'administration :

Coupon réceptionné le : /..... /..... à : h par :